

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°054/2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 
ID : 039-200090579-20250709-D_054_2025-DE

SÉANCE DU 09 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 70
Suppléants présents : 05
Pouvoirs : 13

Date de convocation :

03/07/2025

Date d'affichage :

10/07/2025

Votants :	88	Pour :	88	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; PAIN Michel ; PAGET Jean-Marie ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : BRIDE Denis ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michaël ; PARTY Annick.

Excusés ayant donné pouvoir : BOURGEOIS Rachel à BOURGEOIS Josette ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; CAPELLI Sophie à GEAY David ; CASSABOIS Yannick à BELPERRON Pierre-Rémy ; CORSETTI Patrice à PROST Philippe ; DAVID Lauriane à LUSSIANA Eddy ; GIROD Franck à LONG Grégoire ; LANIS Yves à DUTHION Jean-Paul ; MOREL-BAILLY Hélène à PIETRIGA Guy ; ROZEK Evelyne à BUCHOT Jean-Yves ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; ROZE Thierry à STEYAERT Frank ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michaël) ; BRUNET Hervé ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUBOCAGE Françoise ; JOURNEAUX Cyrille (représenté par BRIDE Denis) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; PARIS Robert.

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; GUILLOT Evelyne ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Guy PIETRIGA.

Objet : SICTOM de Lons le Saunier – Modification des représentants de la Communauté de communes au comité syndical

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le SICTOM de Lons le Saunier assure la collecte des déchets par représentation-substitution de la Communauté de communes sur les communes pour les anciens périmètres de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet et de la Communauté de communes Petite Montagne. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 04 septembre 2020, Terre d'Emeraude Communauté a désigné ses représentants appelés à siéger au comité syndical du SICTOM de la zone de Lons le Saunier en application du 3ème alinéa de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire avait alors désigné pour la Commune de LA BOISSIERE, Monsieur LAVRY Dominique et Monsieur PAPILLON Gérard. Sur délibération de la Commune, il est proposé de désigner Madame SUDAN Lucie en lieu et place de Monsieur PAPILLON Gérard et Monsieur LAVRY Dominique reste délégué titulaire.

Le Conseil Communautaire avait également désigné pour la Commune de SARROGNA, Madame GROSPIERRE Aline comme délégué titulaire et Madame DALOZ Christel comme suppléante. Par délibération de la Commune et suite à l'indisponibilité de Madame GROSPIERRE pour remplir ses fonctions de déléguée titulaire, Madame DALOZ Christel a donc été désignée comme déléguée titulaire en lieu et place de Madame GROSPIERRE Aline et Monsieur HUMBERT Jacques comme suppléant de Madame DALOZ Christel.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 24 juin 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour les Communes de LA BOISSIERE et de SARROGNA au SICTOM de Lons le Saunier :

LA BOISSIERE	LAVRY Dominique	93, rue des Ninettes 39240 LA BOISSIERE
	SUDAN Lucie	8, grande rue SANCIA 39270 CHAMBERIA
SARROGNA	DALOZ Christel	1, rue principale 39270 SARROGNA
	HUMBERT Jacques	5, rue de Barésia 39270 SARROGNA

DE PRÉCISER que les représentants des autres communes désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

